

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail — Liberté — patrie



ASSEMBLÉE NATIONALE

Cabinet de la Présidente

Discours de
Son Excellence, Madame la Présidente de l'Assemblée nationale

Adoption du projet de loi portant prorogation du délai
d'habilitation du gouvernement à prendre par ordonnance les
mesures relevant du domaine de la loi

&

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence
sanitaire au Togo

Lomé, 16 mars 2021

Excellence Madame le Premier ministre, Cheffe du Gouvernement ;

Monsieur le ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République, porte-parole du gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'Assemblée nationale ;

Messieurs les présidents de groupes parlementaires ;

Mesdames et Messieurs les membres de la conférence des présidents ;

Monsieur le coordonnateur national de gestion de la riposte contre le Covid-19 ;

Honorables Députés et chers collègues ;

Mesdames et Messieurs les professionnels des médias ;

Mesdames et messieurs ;

A la demande du Gouvernement, L'Assemblée nationale, a adopté pour la première fois le 27 mars 2020 une loi habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi pour une période de six (6) mois à compter du 16 mars 2020. La prorogation du délai d'habilitation opérée le 15 septembre 2020 pour une durée de six mois arrive à expiration tout comme l'autorisation de la prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire au Togo.

Cette délégation législative s'est faite sur le double fondement des dispositions des articles 86 et 94 de la Constitution.

Il s'agit de donner à l'Exécutif la latitude d'organiser avec efficacité et efficience la riposte à la crise sanitaire que traverse le monde.

**Excellence Madame le Premier ministre ;
Distingués invités ;**

Mesdames et Messieurs ;

Malgré les mesures audacieuses prises pour la riposte et les succès tangibles constatés notamment avec le début de la vaccination contre la COVID-19 qui augure d'une stabilisation la situation, la pandémie du coronavirus reste préoccupante. Voilà autant d'éléments factuels qui justifient que le gouvernement sollicite de nouveau de l'Assemblée nationale, la prorogation du délai d'habilitation législative et l'autorisation de la prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de six (6) mois.

Le maintien de ce dispositif juridique calibré, jusqu'au 16 septembre 2021, permettra non seulement de conserver les mesures strictement nécessaires à la lutte contre l'épidémie, mais aussi une réactivité indispensable en cas de résurgence localisée du virus.

Il s'agit d'un dispositif juridique adapté et proportionné qui concilie l'objectif de valeur constitutionnelle de promotion de la santé, consacrée par l'article 34 de la Constitution, avec la protection des autres libertés fondamentales.

**Excellence Madame le Premier ministre ;
Chers collègues député ;
Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais ici saluer les efforts du gouvernement, sous la très haute direction du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, visant à doter notre pays d'un système de santé approprié à la menace, tout en maintenant la bataille pour la préservation des acquis de la croissance soutenue engrangée par notre pays ces dernières années. Mieux encore, les performances économiques réalisées de même que les mesures en vue d'une relance sont palpables.

Nous vous prions, Madame le Premier Ministre de bien vouloir transmettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République, l'admiration de notre institution pour tous les efforts consentis depuis le début de cette crise sanitaire.

Je tiens aussi à vous remercier, Excellence Madame le Premier ministre ainsi que vos collaborateurs, pour votre participation effective à la séance de ce jour et la qualité des éléments que vous nous avez apportés.

Je tiens également à vous remercier, honorables députés et chers collègues pour la qualité des débats et la pertinence de vos contributions.

Je salue particulièrement l'esprit républicain dans lequel nous nous sommes inscrits pour l'adoption de ces deux lois de prorogation.

Au nom de la Représentation nationale, je voudrais enfin remercier tous les amis de notre pays, les partenaires en développement et tous les acteurs du monde de la santé, tous ceux qui se sont mis en ordre de bataille pour aider notre pays à combattre cette pandémie.

Je prie que Dieu bénisse le Togo ainsi que toutes les nations du monde !

Je vous remercie.